

En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux de l'agence mandataire.

TRANSACTION ●●●

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

HONORAIRES DE VENTE sur le prix Net Vendeur TTC

- Inférieur ou égal à 35 000 € : Forfait de 3 500 € TTC
- Entre 35 000 € et 49 999 € : 10 % du prix net vendeur TTC
- Entre 50 000 € et 74 999 € : 8.5 % du prix net vendeur TTC
- Entre 75 000 € et 89 999 € : 8 % TTC du prix net vendeur TTC
- Entre 90 000 € et 124 999 € : 7 % du prix net vendeur TTC
- Entre 125 000 € et 399 999 € : 6 % du prix net vendeur TTC
- 400 000 € et au-delà : 5 % du prix net vendeur TTC

ESTIMATION (Remboursée si concrétisée par une mise en vente du bien à l'agence)

120 € TTC sur DAX et ST-PAUL-LES-DAX
160 € TTC sur les autres communes

LOCATION ●●●

BAIL D'HABITATION LOI DU 6 JUILLET 1989

	LOCATION VIDE		LOCATION MEUBLÉE
	< 40m ²	≥ 40m ²	
Visite, Constitution dossier, Rédaction bail	8 € par m ² de surface habitable	80 % du loyer mensuel hors charges*	8 € par m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € par m ² de surface habitable		3 € par m ² de surface habitable

* dans la limite du plafond de la loi Alur, soit :

- Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail : 8 € TTC par m² de surface habitable
- Etat des Lieux d'Entrée : 3 € TTC par m² de surface habitable

	LOCATION VIDE OU MEUBLÉE	
	< 35m ²	≥ 35m ²
État des lieux de sortie à charge exclusive du bailleur	Forfait de 100€	3€ par mètre carré de surface habitable
État des lieux de sortie d'un bien en gestion à l'agence	Offert	

BAIL DE DROIT COMMUN, COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

- Honoraires à la charge du Bailleur : 1 mois de loyer Hors Charges
- Honoraires à la charge du Locataire : 1 mois de loyer Hors Charges

*État des lieux de sortie sur demande

GESTION LOCATIVE ●●●

- Gestion Simple : 7,20 % TTC du loyer quittancé
- Gestion Simple + Garantie Loyers Impayés : 10,20 % TTC du loyer quittancé



